



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 pour le renouvellement de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les représentants des chefs d'établissements d'enseignement agricole privés désignés par les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignements agricoles privés mentionnés à l'article L. 813-4 du code rural et de la pêche maritime ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime est fixée ainsi qu'il suit :

- Madame la secrétaire générale du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant ;
- Monsieur le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

A. Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Flora CLAQUIN, cheffe du service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Marc CASTAINGS, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;

- Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Fanny BOUCHUT, cheffe du bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole (DGER).

Suppléants

- Madame Rym-Amina MOUMDJI, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Monsieur Laurent JOURDAN-MARTINEZ, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Frédérique EYHERABIDE, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole (DGER) ;
- Madame Virginie ONESIME, chargée de mission au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Monsieur Thomas BOILLEY, chargé de mission au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Marie PASTRE, chargée de mission au sein du bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole (DGER).

B. Représentants des organisations syndicales

Titulaires

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Madame Christelle CHAUVEAU DE BLANES | FEP-CFDT |
| Monsieur Jean-Christophe LEBLANC | FEP-CFDT |
| Madame Valérie QUEFFELEC-MASSEBOEUF | FEP-CFDT |
| Monsieur Laurent LEMARCHANT | FEP-CFDT |
| Madame Marcelle PRIGENT | FEP-CFDT |
| Madame Pascale LEGUEIL | FEP-CFDT |
| Monsieur Stéphane PRUDET | SNEC-CFTC |
| Monsieur Ludovic VALERINO | SNEC-CFTC |

Suppléants

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Monsieur Christophe MAUMY | FEP-CFDT |
| Madame Virginie DEMARET | FEP-CFDT |
| Monsieur Jean-Marie SAUVAGEON | FEP-CFDT |
| Monsieur Emmanuel VIEL | FEP-CFDT |
| Madame Frédérique ABRIAL BONNET | FEP-CFDT |
| Monsieur Gildas VINGUETAMA-PERIANAGOM | FEP CFDT |
| Madame Estelle CLAVERIE-TICO | SNEC-CFTC |
| Madame Felice FRIEDRICH | SNEC-CFTC |

Article 2

Les représentants des chefs d'établissements de l'enseignement agricole privé relevant de l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime mentionnés au e) de l'article 55 du décret n° 89-406 susvisé sont désignés comme suit :

Titulaires

- Madame Elisabeth HARDY
- Monsieur David MEUNIER
- Madame Marie COMTE
- Monsieur Bruno PIVOTTI
- Monsieur François SALDAQUI

Suppléant

- Monsieur Yves DUTHOIT

Article 3

L'arrêté du 6 mai 2026 portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Paris, le **21 MAI 2026**

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire,
Pour la ministre et par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération


Virginie CHENAL